

02 avr 2010 -13:40

Appartient à Conseil des ministres du 2 avril 2010

Secteur du diamant

Nouvel organisme de coordination du secteur du diamant

Nouvel organisme de coordination du secteur du diamant

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal du 30 avril 2004 portant des mesures relatives à la surveillance du secteur du diamant.

Le projet vise à supprimer toutes les références à l'asbl *Hoge raad voor Diamant* pour les remplacer par la Fondation privée *Antwerp World Diamond Centre*, qui est le nouvel organisme de coordination (protocole du 30 mai 2006).

Le projet adapte également l'arrêté royal initial afin de satisfaire à la transposition de la directive européenne 2006/123/CE (*) concernant les modalités d'enregistrement des diamantaires.

Le projet a reçu un avis favorable de la Commission économique interministérielle. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et
des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>